



## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle est disponible le site internet : **[www.monslatrivalle.fr](http://www.monslatrivalle.fr)**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Par délibération (N° 2022-046) du 12 juillet 2022, le conseil municipal a approuvé le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune est passée à la nomenclature budgétaire et comptable M57. Cette instruction est la plus récente et la plus complète en termes d'exigence comptable.

**Le budget 2024 a été voté le 10 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouverture de la mairie.**

Il a été établi selon la volonté suivante :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte toujours inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à destination d'une population qui s'est accrue de 1,9 % entre 2014 et 2020 pour se situer autour de 650 habitants (données INSEE) ;
- d'avoir un recours maîtrisé à l'emprunt tout en réalisant les investissements nécessaires à la collectivité ;
- de mobiliser les subventions, les dispositifs d'aide auprès du Conseil Départemental, de la Région, de l'Etat, et éventuellement de l'Europe, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent les budgets de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement de rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir en réalisant les équipements nécessaires pour la population.

## **En 2024, la commune de Mons la Trivalle dispose de 3 budgets :**

- Le budget principal
- Le budget annexe tourisme
- Le budget annexe assainissement

## **I. LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024.**

### **1. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités sur la section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont constituées des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des subventions diverses et des sommes encaissées au titre des prestations fournies.

Pour notre commune, les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, la subvention versée au syndicat des écoles (SIDE0), les subventions aux associations, les intérêts des emprunts à payer. Les rémunérations des agents correspondent à 37% des dépenses de fonctionnement.

En définitive, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Sur le budget primitif principal 2024, 45 000 € sont versés à la section d'investissement.

#### **b) Les recettes de fonctionnement**

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

1. La fiscalité (= les impôts locaux),
2. Les dotations versées par l'Etat,
3. Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

#### **1. La fiscalité**

Les taux des impôts locaux votés pour 2024 concernant les ménages sont les suivants :

-Taxe foncière sur les propriétés bâties : (TFB) = **31.73%**

- Taxe foncière non bâtie (TFNB) = **68.94%**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) = **8.86%**

L'article 151 de la loi de finances 2024 a prévu un dispositif dérogatoire de majoration de la THRS pour les communes dont le taux 2023 était inférieur à 13.54 % (soit inférieur à 75 % du taux moyen départemental en 2023) sans avoir à modifier les taux de foncier bâti.

Par conséquent, compte-tenu du taux extrêmement bas de la THRS, le conseil municipal a décidé l'augmentation maximale autorisée par le dispositif dans l'Hérault soit 0.903.

Du fait de cette décorrélation possible mais néanmoins encadrée, il n'y a pas d'augmentation du taux des taxes foncières (bâti et non bâti).

Les bases, quant à elles, augmentant en 2024 de **3,9 %** (contre 7,1 % en 2023).

## 2. Les dotations de l'Etat

Les dotations notifiées de l'Etat s'élèvent à **163 577 €**. Elles comprennent la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 86 627 €, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour 73 630 € auxquelles d'ajoute la Dotation Elu Local (DPEL) pour 3 320 €.

## 3. Les recettes encaissées au titre des prestations fournies.

Ces recettes regroupent les loyers des logements communaux, l'encaissement des recettes du parc de stationnement des Gorges d'Héric (contrat d'affermage), les concessions du cimetière, les droits de place (marché) et les diverses redevances d'occupation du domaine public.

### c) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitres	libellés		chapitres	libellés	
002	Déficit fonctionnement	-	002	Excédent antérieur reporté	95 584.60 €
011	Charges à caractère général	252 096.99 €	013	Rembour charges personnel	100 €
012	Frais personnel	264 180.00 €	042	Immobilisations corporelles	-
023	Vir section investissement	45 000.00 €	70	Produits du domaine	49 279.00 €
042	Op ordre	7 147.00 €	73	Impôts et taxes	285 913.56 €
65	Autres charges gestion	141 270.00 €	74	Dotations et subventions	195 302.00 €
66	Charges financières	5000.00 €	75	Revenus immeubles	88 509.83 €
67	Charges exceptionnelles	88.48 €	76	Produits financiers	5.00 €
68	Dotations provisions	-	77	Produits exceptionnels	88.48 €
<b>TOTAL</b>		<b>714 782.47 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>714 782.47 €</b>

## 2. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir dans la mesure où il est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme. Les actions, dépenses ou recettes, ont par conséquent un caractère exceptionnel et varient d'une année sur l'autre.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur de biens immobiliers, d'études, de travaux (bâtiments, voiries), sur des structures déjà existantes ou des constructions ainsi que des acquisitions de véhicules, de mobilier, d'équipements informatiques ou en outillage.

En recettes : le FCTVA, la taxe d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### b) Les principales recettes et dépenses d'investissement

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
<i>chapitres</i>	<i>libellés</i>		<i>chapitres</i>	<i>libellés</i>	
001	Déficit investissement	139 470.36 €	002	Solde investissement report	
016	Emprunts et dettes assimilées	25 000.00 €	021	Virement section fonctionn	45 000.00 €
020	Immobilisations incorporelles	50 000.00 €	040	Opérat. ordre entre sections	7147.00 €
021	Immobilisations corporelles	465 625.10 €	10	Dotations, fonds divers	165 978.46 €
023	Immobilisations en cours	90 000.00 €	13	Subventions investissement	251 970.00 €
			16	Emprunts et dettes assimil.	300 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>770 095.46 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>770 095.46 €</b>

### c) Les subventions notifiées et inscrites au budget 2024 sont :

**- Etat (DSIL et DETR) :**

96 600 € (centre du village) – 12 405 € (assainissement Longaïrou)

**- Département :**

90 870 € (centre du village) – 34 000 € (Faic 2023/voirie Longaïrou), 6 450 € (étude La Voulte)

**- Europe :**

(Leader / Etude de La Voulte) : 11 643 €

### d) Les principaux investissements programmés en 2024 :

- Aménagement du centre du village, 1<sup>ère</sup> tranche (devant le bâtiment PPN)
- Aménagement de la Base de Plein Air en vue de sa réaffectation en accueil collectif de mineurs (centre de loisirs)
- Démolition de l'ancienne cave coopérative
- Transformation du terrain de tennis en terrain multisports
- Rénovation du parc d'éclairage public
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente (2024 ou 2025)

## II. LES BUDGETS ANNEXES.

Par opposition au budget principal, les budgets annexes permettent un suivi individualisé de certaines compétences, activités ou services particuliers.

La commune de Mons la Trivalle a deux budgets annexes : le budget annexe tourisme et le budget annexe assainissement.

- **BUDGET ANNEXE / TOURISME**

BUDGET PRIMITIF TOURISME FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitres			chapitres		
002	Déficit fonctionnement	2414.71 €	002	Excédent antérieur reporté	0 €
011	Charges à caractère général	92 297.02 €	013	Rembour charges personnel	-
012	Charges de personnel	97 400.00 €	042	Immobilisations corporelles	2.57 €
023	Vir section investissement	-	70	Produits du domaine	227 594.03 €
042	Op ordre	60 000.00 €	73	Impôts et taxes	-
65	Autres charges gestion	505.00 €	74	Dotations et subventions	
66	Charges financières	79.87 €	75	Revenus immeubles	24 600.00 €
67	Charges exceptionnelles	-	76	Produits financiers	-
68	Dotations provisions	-	77	Produits exceptionnels	500.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>252 696.60 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>252 696.60 €</b>

BUDGET PRIMITIF TOURISME INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapters	libellés		chapters	libellés	
001	Déficit investissement	0 €	002	Solde investissement report	60 390.53 €
016	Emprunts et dettes assimilées	5 526.22 €	021	Virement section fonctionn	0 €
020	Immobilisations incorporelles	-	040	Opérat. ordre entre sections	60 000.00 €
021	Immobilisations corporelles	114 864.31 €	10	Dotations, fonds divers	-
023	Immobilisations en cours	-	13	Subventions investissement	-
			16	Emprunts et dettes assimil.	-
<b>TOTAL</b>		<b>120 390.53 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>120 390.53 €</b>

Le tourisme est un service public industriel et commercial (SPIC) ce qui signifie que l'origine principale des ressources du service public est liée à la redevance des usagers et que ce service est soumis principalement aux règles de droit privé.

Les principales recettes du budget tourisme proviennent de l'exploitation en régie du camping municipal de Tarassac.

- **BUDGET ANNEXE / ASSAINISSEMENT**

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
chapters			chapters		
002	Déficit fonctionnement	0 €	002	Excédent antérieur reporté	13 226.49 €
011	Charges à caractère général	13 997.49 €	013		
012	Frais personnel	-	042	Immobilisations corporelles	7 777.00 €
023	Vir section investissement	0 €	70	Red assainissement coll	20 000.00 €
042	Op ordre	26 506.00 €	73		-
65	Autres charges gestion		74	Dotations et subventions	-
66	Charges financières	500.00 €			
67	Charges exceptionnelles	-			
68	Dotations provisions	-	77	Produits exceptionnels	
<b>TOTAL</b>		<b>41 003.49 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>41 003.49 €</b>

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitres	libellés		chapitres	libellés	
001	Déficit investissement	74 847.97 €	002	Solde investissement report	-
040	Subvention équipement	7 777.00 €	021	Virement section fonctionn	0 €
016	Emprunts et dettes assimilées	6000.00 €	040	Opérat. ordre entre sections	26 506.00 €
020	Immobilisations incorporelles	50 729.00 €	10	Dotations, fonds divers	74 847.97 €
021	Immobilisations corporelles	12 000.00 €	13	Subventions investissement	0 €
023	Immobilisations en cours	-	16	Emprunts et dettes assimil.	50 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>151 353.97 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>151 353.97 €</b>

Une subvention exceptionnelle du budget principal, compte-tenu du déficit important, de 121 000 € a été réalisée en 2023 ce qui a permis un retour à l'équilibre.

### III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET (RÉCAPITULATIF)

#### a) Les budgets s'équilibrent ainsi :

#### BUDGET PRINCIPAL :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	714 782.47 €	714 782.47 €
Investissement	770 095.46 €	770 095.46 €
<b>Total</b>	<b>1 484 877,93 €</b>	<b>1 484 877,93 €</b>

#### BUDGET TOURISME :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	252 696.60 €	252 696.60 €
Investissement	120 390.53 €	120 390.53 €
<b>Total</b>	<b>373 087,13 €</b>	<b>373 087,13 €</b>

#### BUDGET ASSAINISSEMENT :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	41 003.49 €	41 003.49 €
Investissement	151 353.97 €	151 353.97 €
<b>Total</b>	<b>192 357,46 €</b>	<b>192 357,46 €</b>

**b) L'état de la dette**

La commune a **deux** emprunts en cours dont l'un arrive à terme cette année.

**BUDGET PRINCIPAL :**

CREDIT MUTUEL ( <i>achat site de la cave</i> )					Annuités 2024	
Date de mobilisation	Taux	Durée/ Capital emprunté	Capital restant dû	Dernière échéance	Capital	Intérêts
08/09/2022	1.40 %	120 mois 91 000 €	78 146,01 €	30/06/2032	8719,99 €	1063.63 €

**BUDGET TOURISME :**

CAISSE EPARGNE LR ( <i>sanitaires principal du camping</i> )					Annuités 2024	
Date de mobilisation	Taux	Durée/ Capital emprunté	Capital restant dû	Dernière échéance	Capital	Intérêts
16/09/2014	2.79 %	120 mois 65 000 €	5526.22 €	25/09/2024	5526.22 €	77.30 €

Elle vient d'en solliciter un sur le budget principal de 154 000 € pour le financement d'une première tranche de l'aménagement du centre du village :

	Conditions	Taux	Périodicité	Frais de dossier	Remboursement
Caisse épargne Languedoc Roussillon	120 mois	Taux fixe 3,91 %	Trimestrielle	308 €	<u>Échéance constante :</u> 4670,15 €  <u>Coût total du crédit :</u> 186 806,00 €

Fait à Mons la Trivalle,

Le 10 avril 2024,

Arielle ESCURET

